

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2026.04.03
Séance du 30 Juin 2026

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation : 22 Juin 2026
	- en exercice	: 15	
	- présents	: 14	
	- excusée	: 1	

L'an deux mil vingt six le trente juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire

Présents : Caroline DI VINCENZO, Éric PETIT, Yvette CHOL Yves DARLES adjoints

Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Virginie SOLILY, David RODRIGUES, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Boris RIGAUDON, Aurélie FOURNEL, Thomas JANUEL, Marie-Laure CIVET, Conseillers.

Excusée : Johana BARTHELEMY,

Christian FAUVET a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

Subvention à l'association « les Jeunes Citoyens investis »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle association régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 vient d'être créée à La Chapelle d'Aurec, ayant pour titre : « Jeunes citoyens investis ».

L'association a pour objet de :

- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes ;
- Encourager la participation à la vie démocratique, associative et environnementale au sein de la Commune ;
- Connaitre les valeurs de la République ;
- Participer au devoir de mémoire ;
- Organiser des actions, événements, ateliers ou campagnes de sensibilisation ;
- Participer à des projets solidaires ;
- Développer le vivre ensemble.

S'agissant d'une association dont le siège social est sur la Commune et dont les actions concernent des jeunes, Eric PETIT propose de verser à cette association une subvention annuelle de 450 € au titre de l'année 2026.

A l'issue de cet exposé, Madame le Maire s'est retirée, ainsi que Yvette CHOL, Virginie SOLILY, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Aurélie FOURNEL, Marie-Laure CIVET, membres de l'association qui n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Eric PETIT, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents :

- décide le versement d'une subvention de 450 euros à l'association des « Jeunes citoyens investis » au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 27 août 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 27 août 2026

Le Maire Adjoint



AR Prefecture

043-214300584-20260630-DEL_2026_04_03B-DE
Reçu le 27/08/2026